

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de Creully-sur-Seulles ainsi qu'en connexion à distance au regard de la loi du 14 novembre 2020, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune de Creully sur Seulles.

**Présents** : Thierry OZENNE, Cyrille MAUDUIT, Katia OMONT, Yolande VERLAGUET, Gérard GARIAN (arrivé au point n° 3), Yves JULIEN.

**Présents en distanciel** : Alain COUZIN, Pascale DUCROCQ, Pierre FERAL, Florence CHESNEL, Antoinette DUCLOS, Christine LE GUERN, Thierry LEROY, Yolande PICARD, Japonica RAGUENEAU, Geneviève SIRISER, Fabien TESSIER, Danilo GIOVANNINI, Olivier GEHAN

**Procurations** : Morgane COUILLET à Yves JULIEN et Virginie SARTORIO à Thierry OZENNE

**Absents** : Patrick BARETTE et Christophe BAUCHET

**Secrétaire de séance** : Katia OMONT.

**Eléments liés à la crise sanitaire :**

*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum pour la tenue de la réunion est abaissé au tiers soit 8 conseillers municipaux présents (dans la salle de conseil et en visioconférence) pour Creully sur Seulles.*

*Les conseillers ont été invités à participer à la réunion de conseil municipal par visioconférence via la plateforme ZOOM.*

1. Désignation du secrétaire de séance : Katia OMONT
2. Compte-rendu du conseil municipal du 11 février 2021 approuvé à l'unanimité
3. Point moulin - Présentation Danilo GIOVANNINI

Suite à l'étude technique et financière menée par l'ENSICAEN, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas poursuivre, pour le moment, le projet de production hydroélectrique du moulin de Creully. L'étude serait trop coûteuse (environ 170 000 €)

**4. Finances - Présentation Cyrille MAUDUIT (documents annexes)**

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020 – le maire s'étant retiré au moment des délibérations des comptes-administratifs :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Budget principal	19	0	1
Budget annexe location salles château	19	0	1
Budget annexe Assainissement Creully	19	0	1
Budget annexe Assainissement St Gabriel	19	0	1
Budget annexe Assainissement Villiers	19	0	1

Vote des budgets primitifs 2021 :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Budget principal	20	0	1
Budget annexe location salles château	20	0	1
Budget annexe Assainissement Creully	20	0	1
Budget annexe Assainissement St Gabriel	20	0	1
Budget annexe Assainissement Villiers	20	0	1

Vote des affectations de résultat afin de couvrir le besoin en investissement :

Budget assainissement Villiers	8 890.06 €	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		20	0	1

Monsieur GEHAN souhaite préciser que son abstention est due à des difficultés audio.

Vote des taux à l'unanimité :

	Taux de référence 2020	Taux de proposition 2021
Taxe d'habitation	11.57 %	11.57 %
Taxe foncière (bâti)	13.65 %	13.65 %
Taxe foncière (non bâti)	10.11 %	10.11 %

Intervention de Yves JULIEN : les impôts fonciers de Villiers le Sec et St Gabriel Brécy continuent d'augmenter. La suppression de la taxe d'habitation rend acceptable cette légère augmentation pour les communes historiques.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire souhaite faire un aparté sur le budget participatif de 9000 €. Désignation des nouveaux membres de la commission budget participatif qui fonctionnera par appel à projets soumis aux citoyens.

Cyrille MAUDUIT – Président de commission

Japonica RAGUENEAU, Gérard GARIAN, Florence CHESNEL, Christine Le GUERN - Membres

## 5. Attribution des subventions aux associations

Intervention de Pascale DUCROCQ relative à l'attribution des subventions intercommunales à la ferme culturelle du Bessin d'un montant de 1 800 € ainsi qu'à l'association Villiers mon patrimoine, 1 500 €.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les subventions peuvent être cumulables entre la commune de Creully sur Seulles et la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer, si elles sont destinées à une manifestation exceptionnelle, ce qui est le cas pour ces deux associations. Il précise également que ces sommes ont fait l'objet de discussion en commission intercommunales mais n'ont pas été votées à ce jour en conseil communautaire.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du gouvernement du 27 janvier dernier relatif à la sensibilisation des grands principes de laïcité et de neutralité que doivent respecter les associations que la collectivité subventionne.

« Les subventions des collectivités publiques accordées aux associations seront désormais soumises au respect par celles-ci d'un contrat d'engagement républicain. Celui-ci interdira tout subventionnement à ceux qui ne respecteront pas les principes républicains et vous permettra de récupérer lesdites subventions en cas de manquement » ... « Grâce à de nouvelles dispositions qui affirmeront l'autorité de l'état, nous pourrions désormais faire fermer les lieux de cultes « séparatistes » et leurs associations de support, contre lesquelles vous nous alertez sur vos territoires » ... « Ces dispositions nous permettront ensemble de lutter contre les radicalités politiques qui instrumentalisent les croyants et qui n'ont rien à voir avec l'expression d'une foi. Il nous revient ainsi de faire la part des choses entre les libertés de conscience et de culte, qui sont au cœur de nos libertés publiques, et l'affirmation d'une idéologie à vocation totalitaire. C'est pourquoi ce projet de loi vient conforter la loi de 1905, en réaffirmant d'une part la laïcité de l'état et des services publics et d'autre part en améliorant le libre exercice du culte et son financement propre. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions pour l'année 2021 prévues à l'article 6574, selon le tableau ci-dessous :

Associations	Année 2020		Année 2021	
	Fonctionnement	Exceptionnelle	Fonctionnement	Exceptionnelle
ACAPP		1000.00 €	- €	
ALCC (Association Loisirs et Culture de Creully)	1 000,00 €		1 000,00 €	
ALCL (Association Loisirs et Culture de Lantheuil)	200,00 €		200,00 €	
Associations des anciens combattants	550,00 €		550,00 €	
Association du Culturelle du Prieuré St Gabriel	500,00 €		500,00 €	
Club de l'Amitié	700,00 €		- €	
Ferme culturelle du Bessin	1 500,00 €		1 500,00 €	
SOPHIA Marché des potiers	300,00 €		- €	
AMAP du Moulin	500,00 €		500,00 €	
Association du musée de la Radio	2 000,00 €		2 000,00 €	
Association Villiers mon patrimoine	- €		500,00 €	5 500,00 €
Association "un nouveau monde"	500.00 €		500,00 €	
Association des 3 clochers			500,00 €	500,00 €
Prévention routière 14	100,00 €		100,00 €	
APE du collège de Creully	300,00 €		300,00 €	
APE de l'Ecole de Creully	1 000,00 €		1 000,00 €	

Associations	Fonctionnement	Exceptionnelle	Fonctionnement	Exceptionnelle
CIFAC	229.80 €		- €	
MFR Balleroy	38.30 €		- €	
AS3V	1 150,00 €		671,50 €	
Association sportive du Collège de Creully	1 270,00 €		1 270,00 €	
ODICANCAR	1 000,00 €		1 000,00 €	
FC Thaon-Bretteville-Le Fresne	1 000.00 €		1 000,00 €	
Thaon-Creully Tennis de Table	1 500,00 €		1 500,00 €	
Tennis club de Creully	2 000,00 €		2 000,00 €	
Union sportive Creully-Cômes	3 000,00 €		3 000,00 €	
Vikazim	6 500,00 €		2 000,00 €	4 000,00 €
USEP (Association sportive école de Creully)	1 500,00 €		1 500,00 €	
Office Courseullais du sport	156,00 €		156,00 €	
La truite Creulloise	500,00 €		500,00 €	500,00 €
Association de pêche "le Manoir-St Gabriel-Villiers"	250,00 €		500,00 €	
Association de chasse	500,00 €		500,00 €	
Amicale des pompiers de Creully	1 400,00 €		1 400,00 €	
ADMR	840,00 €		840,00 €	
Restaurants du cœur	500,00 €		500,00 €	
Secours populaire Français	100,00 €		100,00 €	
Secours catholique	800,00 €		800,00 €	
La Banque alimentaire	100,00 €		100,00 €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>33 484.10 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>28 487,50 €</b>	<b>10 500,00 €</b>

## 6. Informations et questions diverses

- Reconduction de l'autorisation d'occupation du domaine public pour la terrasse du bar des sportifs à titre gracieux pour l'année 2021 ;
- Rue Thomas Becket – St Gabriel Brécy :
  - Déplacement de l'arrêt de bus à la demande de la Région
  - Sens interdit très peu respecté malgré la présence régulière du policier municipal
- Champignons de Normandie : permis de construire relatif à l'extension de la seconde unité de production accordé, potentiel de 90 salariés supplémentaires mais difficultés de recrutement
- « Vaccinodrome » gymnase pour environ 6 mois – vaccination de 2400 personnes/mois jusqu'à 4800 personnes à terme, la prise de RDV s'effectuera via la plateforme internet doctolib.fr. Le centre fonctionnera avec des médecins et infirmières 11 demies-journée/semaine, besoin de bénévoles pour l'accueil et la surveillance post vaccin – Florence CHESNEL suggère de faire appel également aux associations du territoire
- Alain COUZIN :
  - Arrêt de bus des Longrais, le long de la Canadienne est immergé lorsqu'il pleut – prendre contact avec le Département/Région afin de demander la réfection du sol de cet arrêt de bus
  - Remerciement à Danilo GIOVANNINI pour le travail accompli sur le projet du Moulin et sa collaboration avec les étudiants
- Danilo GIOVANNINI remercie Olivier GEHAN de lui avoir présenté les étudiants de l'ENSICAEN
- Thierry OZENNE remercie Gérard GARIAN pour son bénévolat régulier en tant que chauffeur du minibus lors des campagnes de vaccination

*Fin de séance : 20h40*